

RAPPORT DU JURY CRPE 2018

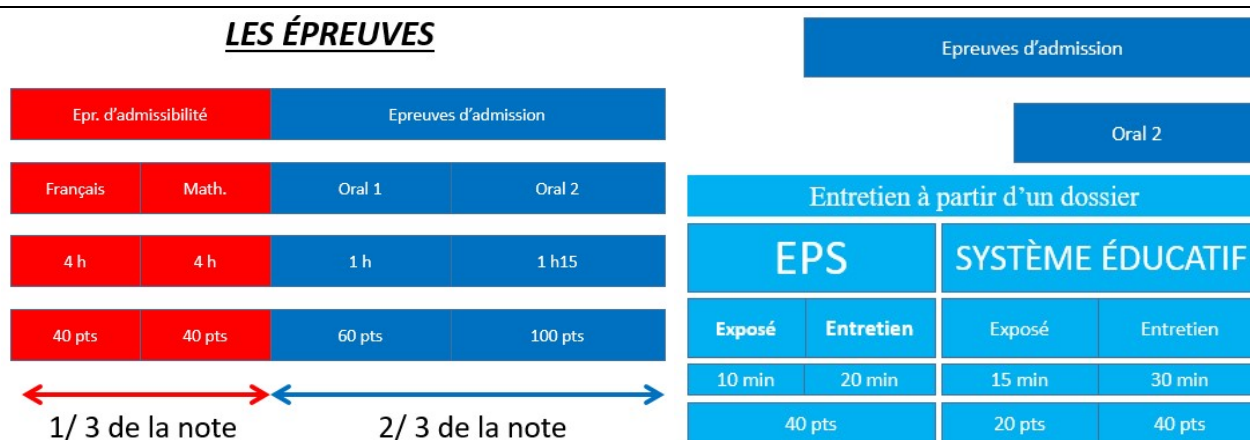
DEUXIÈME ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

PRÉAMBULE

Les membres du jury (19 CPC, 22 IEN et 1 enseignant du privé), qui sont restés disponibles et mobilisés pendant 7 jours pleins, tiennent à remercier tout particulièrement :

- L'ensemble des personnels de la DEC1 du Rectorat
- L'ensemble des personnels qui ont assuré l'accueil des candidats, du jury et le secrétariat
- Les personnels du Lycée Val de Seine de Grand-Quevilly où ils ont été accueillis dans de très bonnes conditions.

RAPPEL



La deuxième épreuve d'admission, telle qu'elle est définie dans l'arrêté du 19 avril 2013 (modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles) est notée sur un total de 100 points : 40 points pour la première partie consacrée à l'éducation physique et sportive (EPS) et 60 points pour la seconde partie consacrée à la connaissance du système éducatif français (20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien).

Les épreuves permettent au candidat de faire état d'une analyse (tant en EPS qu'au niveau de l'épreuve de connaissance du système éducatif) en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition. **Les membres du jury sont conscients et n'oublient jamais que les candidats qui se présentent devant eux sont en cours de formation.**

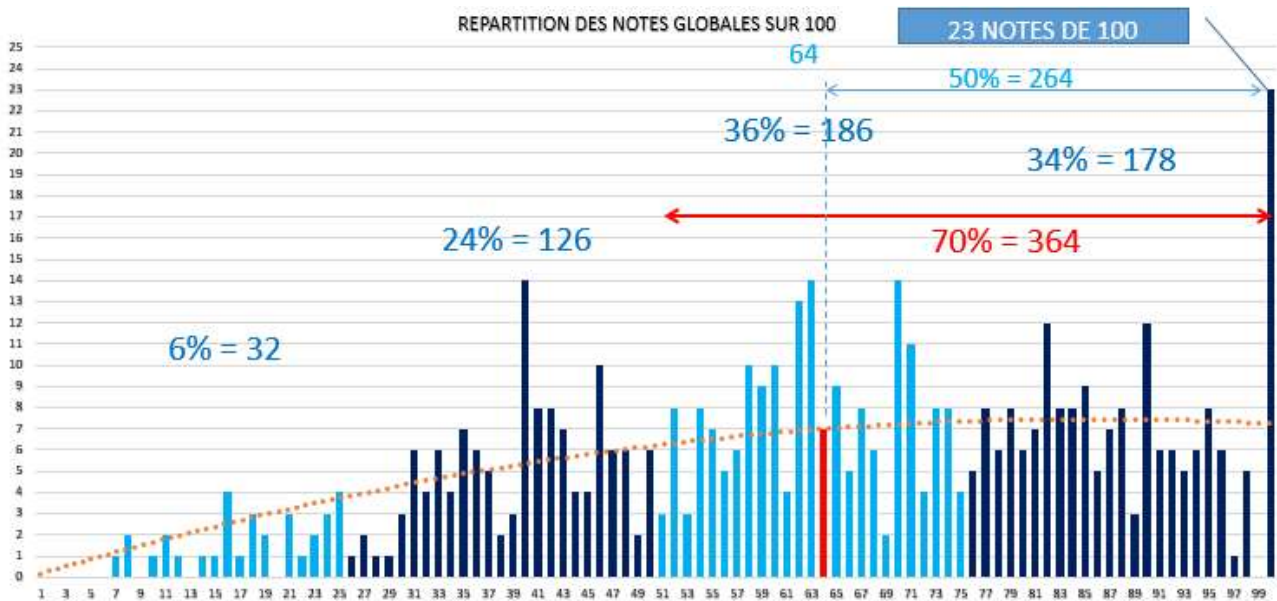
REMARQUES GÉNÉRALES

Les candidats ont montré dans l'ensemble qu'ils pouvaient être bien préparés (au moins théoriquement). Certains qui se contentent de répondre aux questions proposées ; d'autres sont capables d'organiser un propos, de faire apparaître une analyse et finalement de montrer une « envie » et un « engagement » : c'est forcément cette « aptitude » qui est recherchée...

Certaines postures peuvent interroger les membres du jury (des candidats « avachis » ou « peu respectueux », agacés par les questions du jury, portant des jugements ou se permettant des remarques, des niveaux de langue très divers...). Un travail spécifique est à faire (ou à continuer de faire) sur cette question de la posture et du positionnement, d'une façon générale sur le rapport à l'institution que les candidats souhaitent rejoindre.

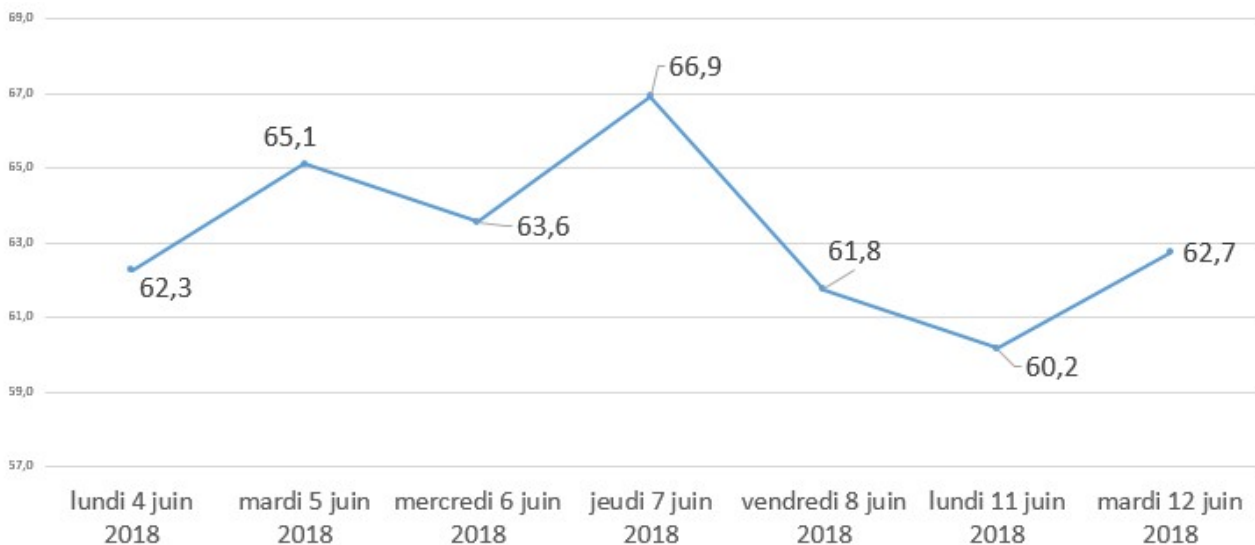
Lors de cette session 2018, aucun problème de sujets n'a été constaté : il convient, dans le futur groupement interacadémique, de continuer à travailler sur les niveaux de difficulté, la qualité et la pertinence des textes et des documents.

RÉPARTITION DES NOTES



La médiane des notes se situe à 64 (50% des candidats ont une note égale ou supérieure à 64). Les deux derniers quartiles (toutes les notes supérieures à 50) représentent 70% des candidats. Il est essentiel que les futurs candidats soient convaincus que les membres du jury sont amenés à valoriser les meilleures prestations et, notamment, à ne pas hésiter à attribuer un 100 (sur 100) aux candidats qui montrent les meilleures aptitudes et connaissances.

MOYENNES PAR JOURNÉE



Partie I : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Durée de l'oral d'EPS : 10 minutes d'exposé suivies de 20 minutes d'entretien (40 points)

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les quatre APSA (activités physiques sportives et artistiques), identiques à celles des sessions précédentes, ont été proposées :

- natation
- jeux collectifs et sportifs
- orientation
- arts du cirque

À compter de la session 2019, la liste des APSA devrait évoluer afin d'être harmonisée au sein de la Région académique et, au-delà, du groupement interacadémique : activités athlétiques, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, danse.

Constats et recommandations aux candidats

Les candidats ont montré, dans l'ensemble, une assez bonne gestion du temps pour la partie « exposé ». Ils ont été en capacité, dans de nombreux cas, de proposer des situations d'apprentissage différenciées permettant à chaque élève de réussir et de progresser. Les réponses sur la contribution de l'EPS à la construction du parcours citoyen et du parcours éducatif de santé sont globalement argumentées. Les textes officiels sont connus et les candidats justifient, la plupart du temps, en quoi les situations qu'il propose répondent aux attendus des programmes et du socle. Les ressources sollicitées sont présentées et explicitées. Les situations problèmes sont identifiées et, d'une façon générale, la sécurité des élèves est prise en compte dans les exposés et dans les réponses des candidats lors de l'entretien.

Il convient certainement de mieux identifier les enjeux de l'éducation physique et sportive au regard des enjeux de l'école.

Toutefois, les membres du jury regrettent qu'encore trop souvent :

- les exposés ne soient pas suffisamment construits et argumentés (absence d'introduction, par exemple) ;
- les enjeux de l'EPS ne soient pas mieux identifiés au regard de ceux de l'École ;
- le manque de liens entre les certaines activités (notamment circassiennes) et la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- des réponses soient moins argumentées et pertinentes pour ce qui concerne la maternelle (méconnaissance des ressources et capacités des élèves) ;
- les candidats soient plus en difficulté à définir et à expliciter ce qu'est un critère de réussite, à énoncer clairement une consigne ;
- d'une façon générale les lacunes, voire l'absence de « culture sportive » (méconnaissance de ce que peut être le jeu de « la passe à 10 », vocabulaire approximatif...) ;
- les liens qui peuvent être faits entre les disciplines d'enseignement soient encore « unilatéraux » (l'EPS au service des autres domaines d'apprentissage mais rarement la réciproque) ;
- les activités d'orientation soient très souvent présentées comme des activités « à risques », voire « dangereuses » ;
- les candidats ne soient pas en mesure d'identifier et de formaliser ce que l'élève doit apprendre (confusion entre objectif d'apprentissage, champ d'apprentissage et domaine d'apprentissage).

Les membres du jury ont apprécié les candidats qui ont su contextualiser leur propos et qui ont développé leur exposé et leurs réponses au plus près de la réalité de leurs expériences dans les classes. À contrario, certains se sont appuyés sur des observations en stage sans prise de recul sur les propositions. De même, les illustrations proposées, si elles orientent la réflexion des candidats ne doit pas leur faire oublier la réalité d'une classe ordinaire (nombre d'élèves par exemple).

On conseillera aux candidats de bien identifier les niveaux d'enseignement auxquels s'adresse la situation proposée. Il s'agit bien de prendre en compte le niveau de développement des élèves aux plans cognitif, moteur, relationnel et affectif afin de faire des propositions de situations d'apprentissage réalistes.

Lors de l'entretien ont été systématiquement abordés :

- **les aspects didactiques** : organisation et choix des contenus d'enseignement en lien avec les hypothèses d'obstacles pour les élèves, structuration des tâches, des séances et des cycles d'activités. Les notions de programmations de cycle et de classe en lien avec les champs d'apprentissage des programmes sont bien évidemment attendus.
- **les aspects pédagogiques** : éléments relatifs à la sécurité des élèves, organisation des groupes, présentation des tâches aux élèves, mise en activité et en apprentissages de tous les élèves, mobilisation de variables didactiques.
- **la construction et l'utilisation de l'évaluation** qu'il convient forcément de corréliser aux attendus.

Comme lors des sessions précédentes, les commissions qui constituent le jury proposent une analyse des prestations en quatre niveaux (du moins performant au meilleur niveau) :

Niveau 1

Ce niveau concerne le futur enseignant dont les propositions restent décalées, irréalistes. Il atteste une méconnaissance des enjeux de l'EPS. Le candidat n'identifie pas ce que l'élève apprend en EPS, par la pratique d'APSA. Les situations présentées n'offrent pas d'objectifs précis, ne sont pas adaptées à l'âge des élèves ou n'en tiennent pas compte. L'exposé est incohérent ou peu structuré. Les textes officiels sont méconnus, les compétences visées ne sont pas exposées. Le langage du candidat est inadapté et difficilement compréhensible.

Niveau 2

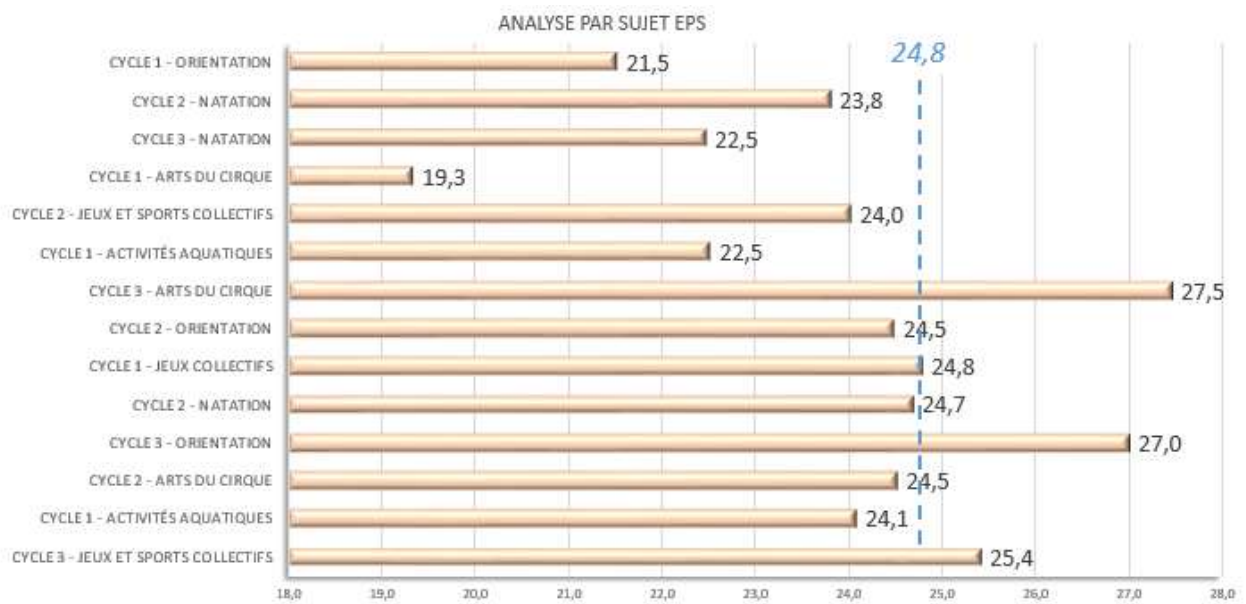
Ce niveau caractérise l'étape du candidat-enseignant organisateur vers le candidat-enseignant animateur. L'élève reste une « entité » unique du cycle 1 au cycle 3. Le jury note dans ce niveau des confusions entre évaluation et performance. Les situations d'apprentissage restent superficielles sans objectif précis. L'exposé semble préparé, mais le discours reste flou ou confus. Les enjeux de l'enseignement sont mal perçus.

Niveau 3

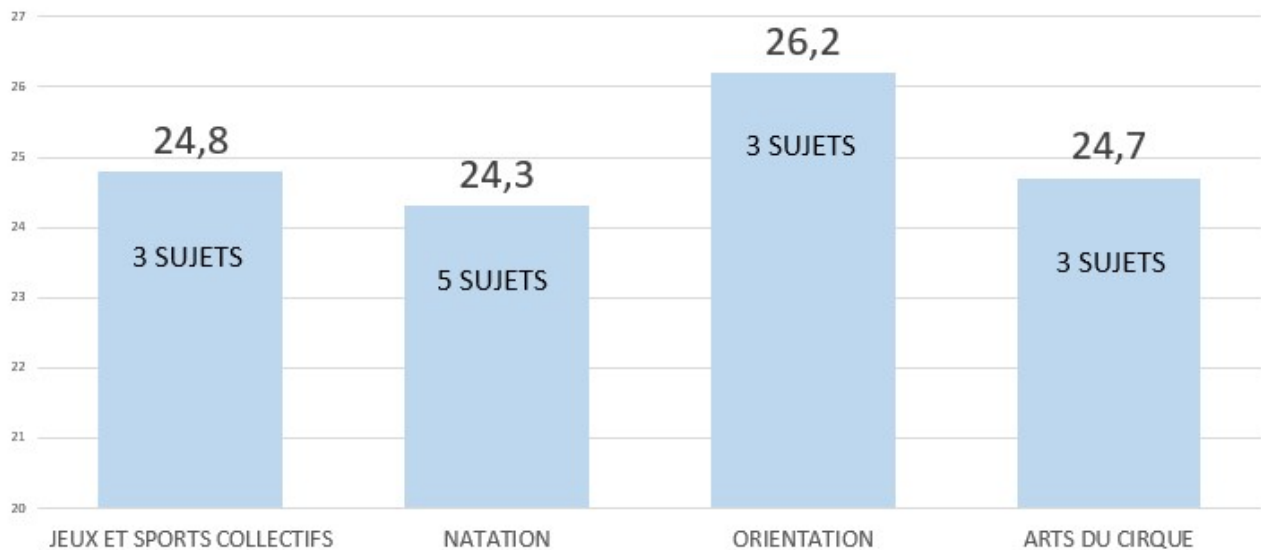
Ce niveau traduit l'orientation d'un enseignant animateur et régulateur à celui d'un enseignant concepteur. La prise en compte des différentes tranches d'âge (de 2 à 12 ans) apparaît avec quelques propositions concrètes pertinentes. L'évaluation, outil du professeur, reste globale. L'enseignement prend en compte les enjeux éducatifs de l'EPS, mais les relations avec les APSA (activités physiques, sportives et artistiques) pourraient être davantage approfondies.

Niveau 4

Ce niveau illustre le passage d'un futur-enseignant concepteur et régulateur qui propose un enseignement adapté aux enjeux du système éducatif. Les étapes d'apprentissages sont présentées et explicitées au regard du développement de l'enfant, de la prise en compte des cycles, à partir de propositions concrètes. Les situations d'apprentissage décrivent les critères de réussite, prennent en compte l'hétérogénéité des élèves en exploitant diverses variables didactiques. Les liens avec l'acquisition des compétences du socle commun sont opérationnels. Le candidat s'est préparé en se chronométrant pour que l'exposé se déroule dans le temps imparti. Lors de l'entretien, il est à l'écoute des questions du jury et propose des éléments de réponse variés.



CRPE 2018 - EPREUVE ORALE DOSSIER - COMPARAISON DES MOYENNES PAR THÉMATIQUE



CRPE 2018 - EPREUVE ORALE DOSSIER - COMPARAISON DES MOYENNES PAR CYCLE



Partie II : CONNAISSANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

Durée de l'épreuve : 15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien.

Le jury propose un dossier portant sur une situation professionnelle.

Les attendus

Pour ce qui concerne l'exposé :

- Le candidat présente une analyse de la situation et les questions qu'elle pose ;
- Le candidat atteste de compétences professionnelles en cours d'acquisition.

Pour ce qui concerne l'entretien :

- Le candidat est capable de prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- Le candidat est capable de se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) ;
- Le candidat connaît les valeurs de la République dans l'exercice de son métier.

Les sujets retenus ont invité les candidats à réfléchir autour :

- La validation des acquis et la notion de socle commun
- La motivation
- Le redoublement et d'une façon générale la fluidité des parcours
- Le principe de laïcité et les valeurs de la République
- Les enjeux de l'école maternelle
- L'hétérogénéité et la différenciation
- L'école de la confiance (et notamment celle qui se construit avec les familles)
- L'école inclusive
- La notion de climat scolaire
- Le numérique
- L'articulation entre l'école et le collège au sein du cycle 3
- L'éducation prioritaire
- Le parcours d'éducation artistique et culturel (notamment en construction à l'école maternelle)
- L'obligation scolaire

Constats et recommandations aux candidats

Certains candidats développent généralement un exposé cohérent en intégrant les questions posées dans le sujet. Les membres du jury ont apprécié que quelques candidats aient montré de réelles capacités à comprendre que le sujet ne s'appuie pas sur un seul champ d'interrogation mais puisse s'inscrire dans la polyvalence du métier de professeur des écoles. Certains propos sont étayés par des observations menées en classe lors de stages ; c'est un point très positif notamment pour les candidats qui sont en mesure de se projeter en tant que futur professeur des écoles. Mais, si les observations en classe ou les suppléances effectuées peuvent fournir des appuis et des illustrations, il faut veiller à ne pas considérer ces exemples comme systématiquement représentatifs de la réalité de l'école.

Les problématiques sont souvent bien identifiées, quelquefois contextualisées ; le cadre est régulièrement posé au sein d'un plan lisible.

Les membres du jury apprécient particulièrement les candidats qui sont en mesure de faire preuve d'originalité dans le traitement des questions à partir de la problématique du dossier (traitement sans suivre forcément l'ordre des questions).

Au contraire, on déplore encore trop souvent les candidats qui ne structurent pas suffisamment leur propos et notamment leur exposé (absence d'introduction, de contextualisation au regard des enjeux politiques, sociaux, éducatifs, éthiques, culturels, historiques de l'École, absence de problématisation ou bien seulement évoquée dans l'introduction et pas reprise en conclusion, des enjeux mal identifiés...). On regrette que les candidats ne soient pas suffisamment à même d'effectuer des liens (surtout lorsqu'ils sont évidents et pertinents) entre les deux parties de l'épreuve (EPS et connaissance du système éducatif) ou même entre les questions du dossier (qui sont seulement traitées les unes après les autres).

L'approche pratique sous entendue ou explicitement posée dans les questions a parfois été traitée de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif.

Certains candidats complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés. A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains passages.

La lecture intégrale des notes rédigées durant la préparation dessert les candidats alors qu'un plan structuré et une prise de parole plus naturelle donnent un meilleur résultat.

Le jury a valorisé les candidats qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leurs capacités réflexives.

De façon générale les candidats doivent montrer des connaissances :

- Des dispositifs d'aide aux élèves confrontés à la difficulté.
- De l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- De l'éducation prioritaire et de ses dispositifs.
- Du fonctionnement des écoles du 1^{er} degré et de l'articulation avec le 2nd degré.



Conclusion

Les membres du jury apprécient forcément que les candidats, par leur attitude et leur posture, soient en mesure de montrer qu'ils se projettent déjà dans la fonction qu'ils envisagent d'exercer : devenir professeur des écoles. L'excellence de certains candidats est réelle (cf. nombre de 100 sur 100), notamment dans leurs aptitudes à communiquer tant dans les exposés présentés que lors des entretiens proposés. L'appropriation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de l'ensemble des programmes et des ressources institutionnelles est indispensable.